

L'ÉCHO CROUYCIEN

Numéro 4 - Édition de janvier 2021

Très bonne année 2021 !

L'équipe municipale et les agents territoriaux vous souhaitent une bonne année 2021



Nous vous présentons votre nouveau médecin généraliste, le Docteur Catherine HERITIER, présente à la maison de santé à partir du 8 février 2021.



Scannez le QR Code ci-dessous pour obtenir votre Echo Croucyen en PDF sur votre téléphone ou sur votre tablette !

Bienvenue à notre nouveau médecin généraliste, très attendu !

Pages 3 et 4



Sommaire

- L'Edito *page 3*
- Votre nouveau médecin à Crouy-sur-Ourcq *pages 4 et 5*
- Vos professionnels de santé à la Maison de Santé *page 6*
- Formation premiers secours PSC1 *page 7*
- Résumé du conseil municipal du 5 novembre 2020 *pages 8 et 9*
- Résumé du conseil municipal du 7 décembre 2020 *pages 10 et 11*
- Agenda - Informations diverses *pages 12 et 13*
- Un peu d'Histoire - La minute du Collectif *pages 14 et 15*
- Le rôle des agents territoriaux *pages 16 et 17*
- Qu'est ce que le DICRIM ? *page 18*
- Qu'est ce qu'un QR Code ? - Mariages / Naissances / Décès *page 19*
- Le mot du policier municipal *pages 20*
- La recette du moment *page 21*
- Histoires drôles - Mots croisés *pages 22 et 23*
- Infos pratiques *page 24*

L'Édito

AIDE ET GÉNÉROSITÉ

Chères Crouyciennes, chers Crouyciens,

L'année 2020 a été particulièrement pénible, marquée par une pandémie mondiale sans précédent.

A l'aube de cette nouvelle année 2021, en mon nom personnel, au nom du conseil municipal, des conseillers municipaux et de l'ensemble du personnel communal, je vous présente mes meilleurs vœux de santé, de paix, de bonheur et de réussite dans tous les domaines de la vie, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers.



Cette crise sanitaire a bouleversé notre quotidien et notre mode de vie ; c'est dans cette situation inédite que la nouvelle équipe a pris ses fonctions au mois de mai 2020, plongée dans l'urgence dès les premières heures de la mandature.

Malgré cette période trouble, des perspectives positives s'offrent à nous, comme l'arrivée prochaine d'un médecin sur notre commune, et aussi l'agrandissement de l'école élémentaire. J'associe à ces différentes réalisations comme aux autres, antérieures et à venir, mes adjoints, les membres du conseil municipal et tous ceux qui ont permis de les mener à bien.

Cette crise planétaire nous conduit à reconnaître collectivement l'importance des valeurs de solidarité, de fraternité et d'écoute. Ce sont ces valeurs qui guideront, entre autres, notre action au quotidien.

Je nourris l'espoir que nous sortirons bientôt de cette crise et c'est avec optimisme que nous, élus, abordons cette année 2021.

Nous aurons la volonté d'accompagner, de rassurer et d'aider avec générosité ceux qui auront été le plus touchés.

J'aurais l'occasion de revenir sur le bilan et les différents projets destinés à améliorer le cadre de vie des habitants, en m'appuyant sur mon équipe, sur l'ensemble du personnel municipal et en restant mobilisé pour relever les défis qui nous attendent, dans les six années à venir.

Je tiens à remercier chaleureusement l'investissement de nos agents, indispensable au fonctionnement de notre commune.

Bonne et heureuse année 2021 !

Prenez soin de vous et de vos proches.

**Avec mon fidèle dévouement
Le Maire, Victor ETIENNE**

Votre nouveau médecin

Nous avons le plaisir de vous présenter votre nouveau médecin généraliste le Docteur Catherine HERITIER, 59 ans, deux enfants et quatre petits-enfants.

Le Docteur HERITIER a fait ses études à Paris, elle a effectué des remplacements pendant de longues années, puis s'est dirigée vers SOS Médecin durant 10 années.

En 2006 elle a besoin de changement et désire trouver un cabinet. Elle accomplit des remplacements chez un confrère à Fontenay-sous-Bois qui lui-même souhaite rejoindre SOS Médecin. Ils décident donc de procéder à un échange d'activité.

Le Docteur HERITIER reçoit donc dans son cabinet de Fontenay-sous-Bois depuis plus de 10 ans, lorsque deux de ses patients, M et Mme BOUCHER, viennent s'installer à Crouy-sur-Ourcq pour leur retraite. Se trouvant face à ce désert médical, ils continuent à être suivis par leur médecin traitant, le Docteur HERITIER. Ils lui parlent donc de notre manque de médecin sur la commune.

Le Docteur, intriguée par l'opportunité de changer de région, prit donc rendez-vous avec la municipalité et put visiter Crouy-sur-Ourcq, accompagnée du Président de la CCPO, lors d'une journée de repos.

Elle tomba immédiatement sous le charme de notre village et de notre Maison de Santé.



L'Echo Crouycien : Qu'est-ce qui vous a décidé à venir à Crouy-sur-Ourcq ?

Dr HERITIER : " *C'est la campagne, c'est le cadre, c'est un changement de vie ! La décision a été instantanée !* "

L'Echo Crouycien : Que pensez-vous de la Maison de Santé ?

Dr HERITIER : " *La MSP (Maison de santé pluridisciplinaire) est super ! On va développer l'activité médicale. Bien entendu, un seul médecin ne sera pas suffisant, nous allons œuvrer avec l'intercommunalité, la Commune et les autres professionnels de santé pour retrouver une offre de santé adaptée "*

L'Echo Crouycien : Que souhaitez-vous dire aux Crouyciens au sujet de votre installation ?

Dr HERITIER : " *Je suis heureuse de faire leur connaissance et ferai de mon mieux pour m'adapter à leurs éventuelles problématiques spécifiques . "*

Le Docteur HERITIER recevra donc officiellement à partir du 8 février 2021 à la Maison de Santé de Crouy-sur-Ourcq.

Dans les premiers temps elle sera présente en demi-journée :

- le matin le lundi, mercredi et vendredi
- l'après-midi le mardi et jeudi

Par la suite elle sera présente du lundi au vendredi, en visite à domicile le matin et en consultation à la Maison de Santé l'après-midi.

Les rendez-vous pourront être pris par téléphone ou sur "Docto dispo" sur internet.

Nous tenons à remercier sincèrement l'Intercommunalité qui nous a accompagné et soutenu dans la recherche d'un nouveau médecin, les professionnels de santé et paramédicaux qui se sont investis également (l'association Maison de Santé Ourcq et Clignon, les pharmaciens, les infirmières, ...) et M et Mme BOUCHER.

M Pierre EELBODE, Président de la Communauté de Commune du Pays de l'Ourcq (CCPO) : *"Nous sommes ravis que le Docteur HERITIER nous ait rejoint. Le projet de la Maison de Santé aura pris plus de 10 ans à voir le jour, et il faut continuer à œuvrer ensemble, professionnels de santé et élus, afin de créer une belle dynamique en trouvant d'autres médecins. C'est pourquoi nous invitons chacun à être le lien pour trouver d'autres médecins, en communiquant et en échangeant, entre professionnels, élus et citoyens..."*

Mme MAILLARD, Pharmacienne à Crouy-sur-Ourcq : *"On est très contents d'avoir le Docteur HERITIER, on va pouvoir démarrer un travail collectif avec l'intercommunalité, en faveur de la santé sur le territoire et du bien-être des citoyens."*

Mme Cindy MOUSSI, Vice présidente en charge de la Santé à la CCPO: *"Nous avons une volonté concrète et affirmée de ne pas laisser le territoire se désertifier et sommes à l'écoute de nouvelles solutions. Nous organiserons régulièrement des visites de la Maison de Santé à Crouy-sur-Ourcq, de la Pyramide et de la Maison des enfants de Lizy-sur-Ourcq, ceci afin d'être à l'écoute des professionnels de santé, dans le but d'être réactifs quant aux besoins de chacun."*

Nous souhaitons la bienvenue au Docteur HERITIER en tant que nouveau médecin généraliste, mais également en tant que nouvelle habitante de notre belle commune.



De gauche à droite : Mme Maillard Pharmacienne, Dr HERITIER Médecin généraliste, M EELBODE Président de la CCPO, Mme CAZIER coach APA, (Activité Physique Adaptée) Mme MOUSSI Vice Présidente en charge de la santé à la CCPO, M Etienne Maire de Crouy-sur-Ourcq

Vos professionnels de santé à Crouy-sur-Ourcq

Voici un récapitulatif de tous les professionnels de santé présents à la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec ces professionnels en appelant le standard téléphonique 01.60.23.23.16 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 15h.

LISTE DES PRATICIENS :

Médecin (à partir du 8 février 2021):

- Catherine HERITIER

Infirmières :

- Cindy MARECHAL
- Anne Claire LOOSVELDT
- Aline BOTRAN
- Anita LEGRAND

Kinésithérapeutes :

- Olivier LERMINIAUX
- Solène COCHETON

Orthophoniste :

- Julie BOUQUET

Pédicure-Podologue :

- Claire LIONNET

Sage-femme / Gynécologue :

- Loyse BODROS

Psychomotricienne :

- Caroline DOUCEMENT

Ostéopathe :

- Thibaut VAN MOORLEGHEM

Opticienne diplômée :

- Cécile MARFELLA

Audioprothésiste :

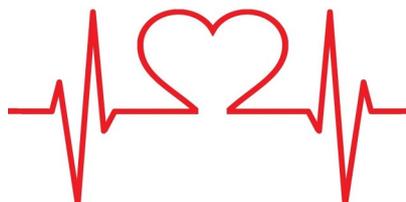
- Jessy GALMICHE

Sophrologue :

- Muriel DURAND

Inscription formation premiers secours

Formez-vous aux gestes qui sauvent ! Un proche qui fait un malaise ou qui s'étouffe, une brûlure, un accident de la route... Nombreux sont les risques dans notre vie quotidienne. Face à une personne en danger, avoir les bons réflexes peut parfois sauver une vie. Vous devez agir mais vous ne savez pas comment ? Formez-vous donc aux gestes de premiers secours (PSC1) pour mieux anticiper l'urgence, et savoir réagir !



La formation prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)

Avoir le bon réflexe peut sauver une vie ! Vous pouvez apprendre les gestes de premiers secours à travers une formation simple et courte qui permet d'avoir les bons réflexes face à un ami, un membre de votre famille, ou toute personne en danger.

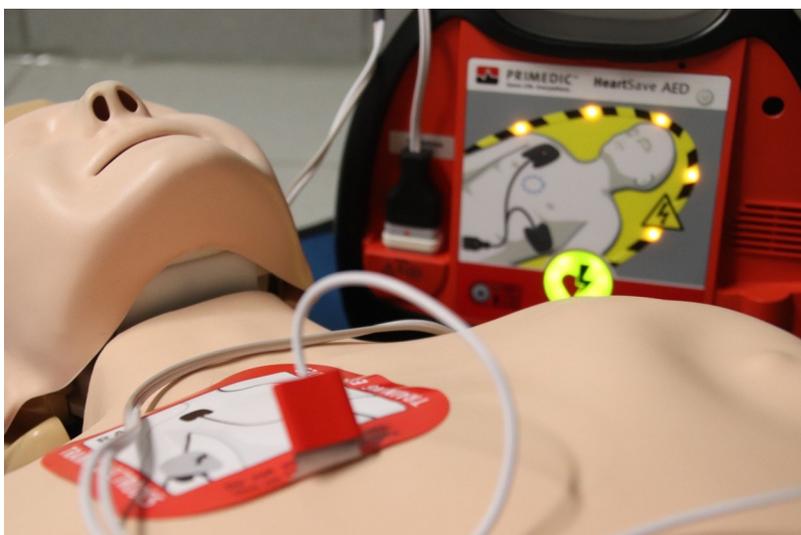
La formation **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée (7h), qui vous permettra d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours, etc. Ouverte à tous, la formation au PSC1 ne nécessite aucune formation préalable.

- **À partir de 10 ans**
- **Durée de la formation : 7h**

Pourquoi se former au PSC1 ?

Faire des concitoyens le premier maillon de la chaîne des secours en leur enseignant les bons réflexes à adopter : voilà qui permet d'augmenter sensiblement les chances de sauver des vies et de rendre encore plus efficace l'intervention des secours.

Si vous êtes intéressé par cette formation, merci de bien vouloir compléter le coupon "La parole est à vous" situé sur la dernière page de cet Echo Crouycien, en indiquant bien toutes vos coordonnées, et de nous le déposer en mairie.



Conseil municipal du 5 novembre 2020

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DESIGNE** 24 commissaires, dont 12 (6 titulaires, 6 suppléants) seront à appeler à siéger au sein de la commission communale des impôts directs (la liste des commissaire est disponible en mairie)

DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMISSION CSS STORENGY

La commune de CROUY-SUR-OURCQ est membre de la **commission de suivi de site** pour le stockage du gaz naturel à Germigny-sous-Coulombs STORENGY (CSS) Deux délégués ont été élus dans cette commission :

Délégué titulaire Madame GODÉ Martine

Délégué suppléant Madame GUERIN Vanessa

FORMATION AUX PREMIERS SECOURS (PSC1) ET SECURITE INCENDIE

En ce qui concerne la formation aux premiers secours, les pompiers ont besoin d'une liste de personnes intéressées, afin d'évaluer le prix de la formation. Cette formation pourrait être à destination des élus, des agents, des enseignants et des habitants . Après échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, **ACCEPTE** le principe de cette dépense pour la sécurité de tous.

CONVENTION POUR LA CESSION GRATUITE DE VIDEOPROJECTEURS AVEC LE COLLEGE CHAMPIVERT

Le collège est autorisé à céder gratuitement 4 vidéoprojecteurs dont il ne fait plus usage au profit de la commune et plus particulièrement aux écoles. Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, **AUTORISE** le Maire à signer la convention

CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE AVEC LE SDESM

Le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) propose à ses communes adhérentes le service de Conseil en Energie Partagé, dont le principe est la mise à disposition d'une compétence énergie partagée afin de leur permettre de mener une politique énergétique maîtrisée sur leur patrimoine : bâtiments, éclairage public, flotte de véhicule. A ce titre, il convient d'établir une convention au dispositif de conseil en énergie partagée. Après échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

CONVENTION DE VERSEMENT DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE, LES ENERGIES RENOUVELABLES ET LA VALORISATION DES CEE (Certificat Economie d'Energie)

Le SDESM propose de verser des subventions pour les communes qui engagent des opérations de rénovation énergétique et/ou de développement d'énergies renouvelables sur leur patrimoine. A ce titre, il convient d'établir une convention .Après échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LE RENOUELEMENT DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Pour rappel, la communauté de communes du Pays de l'Ourcq a confié à la SAUR, par contrat d'affermage en date du 1^{er} mars 2009, l'exploitation de son service de distribution d'eau potable pour 15 ans. Les prestations sont les suivantes : inspection et vérification du bon fonctionnement de l'ensemble des hydrants (bouches d'incendie) tous les 2 ans. Réparation sur devis.

A ce titre, il convient d'établir une convention. Après échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

MISE A JOUR DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Le Maire explique que le dernier règlement du cimetière date du 28 mai 2010, et il convient de le réactualiser face à certaines évolutions. Après échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à modifier le règlement du cimetière.

TARIFS DES CONCESSIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE de reconduire**, pour l'année 2021, les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2020, aux concessions de terrain et columbarium ainsi qu'à la taxe d'inhumation, et d'ajouter une taxe d'exhumation et de réinhumation (détail disponible sur le compte rendu complet sur le site de la mairie)

TARIFS DES SALLES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition du Maire, **MAINTIENT** au 1^{er} janvier 2021 les tarifs appliqués en 2020 inhérents à la location de "la salle des fêtes", "La Providence", "Gaston Plaideur" ainsi que les tarifs de la location des tables et chaises, (détail disponible sur le compte rendu complet sur le site de la mairie).

TARIFS DES LOYERS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **VALIDE** le maintien du montant des loyers des appartements et logements communaux, tel appliqué en 2020, soit sans changement depuis le 1^{er} janvier 2018 (détail disponible sur le compte rendu complet sur le site de la mairie).

TARIF DROITS DE PLACE

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal **DECIDE de RECONDUIRE** pour l'année 2021, le tarif du droit de place, à savoir un forfait égal à 25,00 € applicable à chaque demande émise par les commerçants ambulants.

CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE - TRAVAUX ECLAIRAGE EXTERIEUR

Le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention, **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS) concernant le projet d'éclairage public rue des Etuves et rue du Général de Gaulle.

Le compte rendu détaillé est disponible sur le site internet de la mairie.

Conseil municipal du 7 décembre 2020

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE SUIVI DE LA TELEPHONIE MOBILE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner 6 membres du Conseil Municipal qui représenteront la commune de CROUY SUR OURCQ au sein du comité de suivi de la téléphonie mobile.

SONT DESIGNES :

Monsieur Victor ETIENNE, Maire
Monsieur Philippe FAIGNER, Adjoint au Maire
Madame Martine GODÉ, Conseillère Municipale
Monsieur Pascal METZGER, Conseiller Municipal
Monsieur Didier MANSON, Conseiller Municipal
Madame Elisabeth LEPAGE, conseillère Municipale

Le Maire profite de cette désignation du comité de suivi de la téléphonie mobile pour communiquer à l'assemblée, les noms des membres du collectif des riverains des antennes relais qui sont : Michel GOUJON, Danièle CIROTTEAU, Bruno FELIX, Julie BOUQUET, Laure-Agnès BOURDIAL et Daniel HUE.

CONVENTION VIABILITE HIVERNALE AVEC LE DEPARTEMENT

Le Maire explique et rend compte qu'afin de répondre aux attentes des usagers et de la population, en période hivernale, les Communes et le Département ont établi une coopération, dans laquelle la commune de CROUY-SUR-OURCQ souhaite s'engager à déneiger le réseau routier départemental dit « de désenclavement », lors d'importantes chutes de neige. Pour sa part, le département met à disposition une quantité de sel définie en fonction de l'importance de l'intervention. Cette coopération donne lieu entre la commune et le Département à une convention à valider pour une durée de trois ans reconductible une fois. Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

CONVENTION DE DENEIGEMENT

Le Maire explique que la commune est dotée d'une lame pour déneiger les routes mais n'a pas de tracteur pour l'utiliser. Afin de pouvoir avoir des routes praticables, il propose de signer une convention avec la GAEC ferme du Houssoy pour réaliser les travaux de raclage relatif à la viabilité hivernale sur les voies communales pour la période hivernale 2020/2021. Cette prestation sera rémunérée sur le temps d'utilisation effective du matériel. Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

CONVENTION LE CEDRE

L'adjoint au Maire, Adrien RENAULT, explique qu'une entreprise, « Le Cèdre » propose d'optimiser nos achats en travaillant avec des fournisseurs référencés qui peuvent appliquer des conditions tarifaires privilégiées. Après échanges de vues, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'adhésion.

AJOUT D'UN TARIF DROIT DE PLACE POUR LES METIERS DE BOUCHE

Le droit de place voté le 5 novembre dernier est à destination du stationnement des camions d'outillage ou de produits divers non alimentaires. Il serait judicieux pour dynamiser l'offre de services sur la commune, de trouver un tarif plus attractif pour les commerces ambulants qui viennent chaque semaine et notamment pour les métiers de bouche.

Le Maire propose un tarif de 12 € par jour d'emplacement. Après échanges de vues, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 4 abstentions, **VALIDE** le tarif de 12 € pour les commerces ambulants de métiers de bouche

SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE D ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Compte tenu de la création de deux salles de classes à l'école élémentaire, un besoin supplémentaire de nettoyage a été créé. Un agent ayant un temps de travail incomplet étant d'accord pour faire des heures complémentaires, il convient de supprimer et créer l'emploi correspondant. Vu l'avis favorable du Comité technique réuni le 1^{er} décembre 2020, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE** les modifications nécessaires.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR AMENAGEMENT DIVERS ET TRAVAUX DE SECURITE/VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire expose que le projet de vidéoprotection et dont le coût prévisionnel s'élève à 100 000,00 € HT soit 120 000,00 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), d'une subvention régionale et départementale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après vote à mains levées, avec 15 voix pour et 3 abstentions, **DECIDE** d'arrêter le projet de vidéoprotection, d'adopter le plan de financement et de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), une subvention régionale et départementale.

DETR POUR L'ACHAT DE DEFIBRILLATEURS

Monsieur le Maire expose que le projet d'achat de trois défibrillateurs et dont le coût prévisionnel s'élève à 5 424,00 € HT soit 6 508,80 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** d'arrêter le projet d'achat de trois défibrillateurs, d'adopter le plan de financement et de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE ET DETR POUR INVESTISSEMENTS EN LIEN AVEC LA TRANSITION ENERGETIQUE - OPERATION ZERO PHYTOSANITAIRE / DEBROUSAILLEUSE

Monsieur le Maire expose que le projet d'achat d'une débroussailleuse et dont le coût prévisionnel s'élève à 6 500,00 € HT soit 7 800,00 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** d'arrêter le projet d'achat d'une débroussailleuse, d'adopter le plan de financement et de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et une subvention régionale.

Agenda

Vœux du Maire : 8 janvier 2021

Les vœux du Maire étaient initialement prévus le 8 janvier 2021. Annulés en raison de la crise sanitaire, ils seront réalisés en vidéo et seront disponibles sur le site internet de la Mairie et sur la page Facebook officielle.



Jeux de société : 23 janvier 2021

L'association « Les Petits Ecoliers » organise une activité « Jeux de société » à la salle des Fêtes de 14h à 18h.

ANNULÉE du fait de la crise sanitaire

Marché campagnard : 14 février 2021

De bons produits, des commerçants et artisans accueillants, ils vous attendent nombreux.

Place du Marché à partir de 9h.

*Gestes barrières et port du masque obligatoires
Sous réserve d'annulation due à la crise sanitaire*



Mardi Gras : 13 février 2021

L'association « Les Petits Ecoliers » vous propose de fêter Mardi Gras à la salle des Fêtes de 15h à 18h.

*Gestes barrières et port du masque obligatoires
Sous réserve d'annulation due à la crise sanitaire*



Marché campagnard : 14 mars 2021

Il est temps de faire le plein de bonnes choses !
Rendez-vous sur la place du Marché.

De 9h à 13h

*Gestes barrières et port du masque obligatoires
Sous réserve d'annulation due à la crise sanitaire*

Informations diverses

- **Futurs bacheliers** : l'Université de Paris-Est Créteil organise le 30 janvier 2021 de 9h à 17h sa première Journée Portes ouvertes « **virtuelle** », connectez-vous sur :
portesouvertes2021.u-pec.fr
- **Opération Collecte d'Amiante**, organisée par le SMITOM, le 12 février 2021, inscription obligatoire (20 usagers maximum) sur le site www.smitom-nord77.fr ou par téléphone au 01.60.44.40.03



- **Cadeaux de Noël** : La Municipalité vous informe que les cadeaux de Noël des enfants de 0 à 3 ans sont toujours disponibles en Mairie, nous invitons les parents concernés à venir les chercher.
- **Alerte "FRELONS"** : Nous vous invitons à être vigilants concernant les nids de frelons qui pourraient être installés dans les parcs, arbres et chez les habitants de la commune. En effet, les feuilles étant tombées, il est plus facile de les repérer. N'hésitez pas à en informer la municipalité. Chez les particuliers, les propriétaires sont tenus de faire appel à un professionnel compétent pour destruction.
- La municipalité vous informe qu'une **coupure d'électricité** aura lieu le 27 janvier 2021 dans la journée.

Un peu d'Histoire

Un peu d'Histoire dans notre village...

Nous vous avons parlé du séjour de Louis Aragon à Crouy-sur-Ourcq au cours de la Première Guerre Mondiale.

Il nous a été rapporté à ce sujet que Louis Aragon était ami avec Joseph Kessel (romancier français, engagé volontaire comme aviateur pendant la Première Guerre mondiale). Ils ont séjourné tous les deux à la Providence à Crouy-sur-Ourcq et prenaient tous les matins leur petit déjeuner chez Octavie, dans la cour du marronnier, qui leur préparait de la brioche.

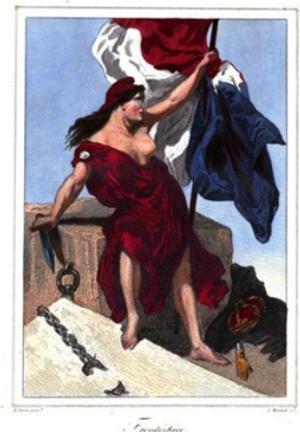
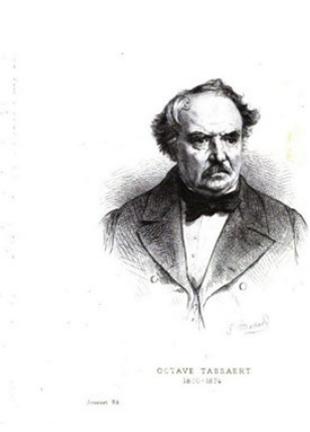
Nous continuons donc notre découverte des personnalités ayant séjourné à Crouy-sur-Ourcq, il y a bien plus longtemps, avec **Jean Marie Raphaël Léopold Massard**.

Il est né le 29 janvier 1812 à Crouy-sur-Ourcq. Il est le fils du graveur Alexandre Massard, dont il deviendra l'élève. Les Massards appartiennent à une lignée d'artistes remontant à Jean Massard (1740-1822).

Léopold tentera le concours des Beaux-arts de Paris et sera reçu le 31 mars 1829.

Il exposera au Salon de Paris à partir de 1845, des scènes d'histoire en miniature. Il y exposera ensuite régulièrement, jusqu'en 1888, devenant membre du Salon des artistes français, présentant bientôt des gravures d'interprétation, dont des burins et des lithographies.

On connaît de lui des portraits de personnalités, dont les peintres de l'école de Barbizon, et des paysages au pastel.



En 1843, il illustra de burins l'ouvrage d'Augustin Challamel et Wilhelm Ténint, *Les Français sous la Révolution* avec Henri Baron.

En 1873, il illustra l'ouvrage de Jules Clarétie, *Peintres et sculpteurs contemporains*, publié en deux tomes.

Il sera nommé chevalier de la Légion d'honneur le 13 juillet 1880.

Il décèdera à Paris, le 13 mars 1889 et laissera un fils, Jules-Louis Massard (1848-1924), également graveur.

La minute du Collectif

Le collectif pour la transition écologique de Crouy-sur-Ourcq, en quelques mots...

=> Qu'est-ce que c'est ?

C'est le regroupement d'habitants en un collectif par le biais du site internet du Pacte pour la Transition créé par plus de 60 associations lors des dernières élections municipales (<https://www.pacte-transition.org/>)

Scannez le QR Code suivant pour aller sur le site pacte transition :



Notre objectif est d'agir en partenariat avec les élus en faveur du développement durable et de la transition énergétique, en invitant à s'y impliquer les habitants, les écoles, et en s'appuyant sur des partenaires institutionnels ou associatifs spécialisés dans ces domaines.

=> La transition écologique, qu'est-ce que c'est ?

La transition écologique est un concept théorisé initialement dès 2008 par Rob Hopkins, un enseignant anglais en permaculture, qui invite à «prendre conscience, d'une part, des profondes conséquences que vont avoir sur nos vies la convergence du pic du pétrole et du changement du climat et, d'autre part, de la nécessité de s'y préparer concrètement en mettant en place des solutions fondées sur une vision positive de l'avenir ».

Pour faire plus simple, Ulysse Blau, jeune ingénieur en bioressource, résume ainsi sa vision du concept : « **La transition écologique, c'est s'adapter à un monde qui change, tout en allant vers un monde meilleur** ».

=> Quelles sont les «actions» proposées à Crouy ?

Grâce à la mise en place d'une commission extra-municipale « Santé et Environnement » par les élus, les réflexions communes ont débuté par des pistes d'actions autour de la réduction des déchets et en particulier des déchets verts. Mais de nombreuses autres thématiques seront aussi à creuser : préservation et enrichissement de la biodiversité, alimentation et économies d'énergie sont au programme !

L'année 2021 ne fait que commencer !

Pour nous joindre ou nous rejoindre : pactetransitioncrouy@gmail.com

COMMENT REDUIRE SES DÉCHETS VERTS EN HIVER :

Les feuilles rassemblées aux pieds des plantes les protègent du froid et enrichissent le sol en se décomposant, plus besoin d'acheter du paillage ou du terreau.

Les tailles des arbres et arbustes disposées en murets de bois calés entre des piquets (haies de Benjes) protègent les plantes les plus fragiles ou le coin potager du vent, tout en abritant petits mammifères et insectes auxiliaires.

Broyées, les mêmes tailles peuvent servir de paillage, ou rejoindre le compost, en alternance avec les déchets organiques.

Le rôle des agents territoriaux aux services techniques

Les services techniques, coordonnés par un adjoint délégué, sont actuellement composés d'un responsable : Olivier ; et de deux agents : Cédric et Cyril.

Ils sont en charge de l'entretien et de la maintenance des bâtiments communaux, mais leur mission est également de préserver et d'entretenir la voirie communale (abords, chaussées, places de parking, ...).

Ils apportent aussi un soutien aux manifestations communales (mise en place de barnums, bannières, ...).

Ils créent, valorisent et entretiennent les espaces verts, les espaces sportifs et le cimetière. Ils fleurissent également la commune.



Les grands domaines d'action sont :

Voirie :

- balayage
- signalisation (horizontale et verticale)
- nettoyage des fossés et accotements
- propreté, entretien des réseaux d'évacuation d'eaux pluviales
- décorations de Noël
- ramassage des feuilles de septembre jusqu'à la chute

Entretien :

- outils
- matériels

Espaces verts :

- taille
- élagage
- tonte
- fleurissement
- création de massifs
- désherbage





Bâtiments communaux :

- petits travaux de chauffage, électricité et plomberie
- peinture
- aménagement
- entretien

Manifestations :

- apports logistiques
- apports techniques

Les services techniques sont avant tout un service public destiné à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune.

Ils contribuent directement à rendre notre commune plus propre, plus belle et plus pratique.

Les services techniques travaillent en étroite collaboration avec l'équipe municipale, en apportant des idées, une expérience et un savoir faire indispensable au bon fonctionnement de cette équipe.



De gauche à droite Cyril, Olivier et Cédric

Qu'est ce que le DICRIM ?

Le DICRIM est le "**Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**". Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Il est rédigé par le Maire.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un document **d'information** et de **prévention**. S'il doit être examiné convenablement dans chaque foyer et conservé par la suite, il ne doit en aucun cas faire naître un quelconque affolement dans l'esprit collectif à propos de risques dont on sait pertinemment qu'ils sont extrêmement rares et limités.

Dans le détail, le DICRIM présente les risques auxquels la commune de Crouy-sur-Ourcq peut être exposée (Inondation - Mouvement de terrain - Évènements climatiques exceptionnels - Risque Industriel - Transport de matières dangereuses - Risques sanitaires), donne une définition et explique quels peuvent être les signes avant-coureurs précédant une alerte. Il donne par ailleurs des conseils de comportement et des consignes sur les précautions à prendre avant, pendant et après un péril important.

Un rappel est également fait sur les moyens mis en œuvre pour alerter les populations et sur la nature des différents types de signaux. En outre, un schéma permet à chacun d'entre nous d'interpréter les signaux de début et fin d'alerte.

Vous pouvez consulter ce document en Mairie sur simple demande, ou sur le site internet de la Mairie (www.crouy-sur-ourcq.fr), dans l'onglet " La Mairie", puis en cliquant sur "Plan Communal de Sauvegarde (PCS)".



Vous pouvez également trouver le document en PDF en scannant directement le QR Code suivant →



Qu'est ce qu'un QR Code, comment l'utiliser?

Désormais il est possible que vous aperceviez des QR codes à différents endroits de l'Echo Crouycien.

Qu'est-ce qu'un QR code ?

Le code QR est un type de code-barres en deux dimensions constitué de modules noirs ou colorés disposés dans un carré à fond blanc. L'agencement de ces points définit l'information que contient le code.

Comment utiliser un QR code ?

Un QR code se scanne comme un code barre. Il est nécessaire d'installer au préalable une application pour scanner ce code avec votre smartphone ou votre tablette, vous pouvez accéder aux applications en tapant « QR code scanner » dans le moteur de recherche Google Play ou Apple Store, et sélectionner l'une des trois premières applications proposées. Assurer-vous que votre appareil soit connecté en Wi-Fi et vous pourrez accéder au lien fournit par le QR Code.

Quel est l'intérêt du QR Code dans l'Echo Crouycien ?

Grâce au QR Code, il nous sera possible de compléter un article en proposant une source web comme une vidéo YouTube, un article, ou des éléments vus sur le site institutionnel de la Mairie ou la page Facebook officielle de la Mairie. Le scan du QR Code va donc vous permettre d'enrichir les informations qui vous seront transmises.

Naissances

Meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux parents pour la naissance de :



KOUIN David - 20 octobre 2020

DADIER Elyna - 29 octobre 2020

BERARD BELLOT James - 9 novembre 2020

SENEPART Enoch - 10 novembre 2020

CALLEEUW CHATENET Mia - 10 décembre 2020

MELIAND Alessia - 13 décembre 2020

Décès

Nous sommes profondément attristés de vous informer du décès de :

PANNEAU André - 21 octobre 2020

BARRAY veuve DUJARDIN Janine - 29 octobre 2020

PERRIER Jean - 5 novembre 2020

SOULIER veuve FERDIN Raymonde - 7 novembre 2020

JUSTINE veuve COLMADIN Jacqueline - 29 novembre 2020

BOUCHERIE Lucien - 30 novembre 2020

ZANIN veuve LOUYOT Irène - 7 décembre 2020

MEREAU Jérôme - 13 décembre 2020



Le mot du policier municipal

Les Déjections canines

Les employés communaux travaillent quotidiennement pour améliorer le cadre de vie et son embellissement. Chaque jour, lors de l'entretien des massifs et pelouses, ils se retrouvent les pieds et les mains dans les déjections canines. Les gazons qui devraient pouvoir être utilisés par les enfants deviennent insalubres. Les propriétaires de chiens doivent prendre leurs responsabilités et utiliser le réseau de distributeurs de sacs de ramassage de déjections canines installés dans les différents endroits de CROUY SUR OURCQ. Ils doivent se défaire de l'idée que « laisser son chien faire ses besoins sur les gazons et massifs est moins sale que sur le trottoir ou la rue. »

Lorsque vous vous promenez dans la rue avec votre animal, conservez toujours des sacs plastiques dans votre poche. Lorsque l'animal fait ses besoins, sortez votre sac plastique, ramassez la crotte, retournez le sac sur lui-même, faites un nœud puis jetez-le dans la poubelle la plus proche.



Des distributeurs de sacs ont été installés :

- **Places** : Champivert – Docteur DESPAUX (1 près de LA POSTE et 1 près de la Mairie)
- **Rues** : Rue Geoffroy (Près de la Salle des Fêtes), Rue des Meuniers, Avenue de Fussy (2) – au Stade – à Fussy

Dépôts sauvages

Malgré l'existence d'une déchetterie proche de notre commune, à OCQUERRE, on constate encore trop souvent des sacs poubelles jonchant le trottoir, à des dates et heures inappropriées. Ces sacs font peut-être la joie de quelques chiens mais nuisent gravement à l'environnement urbain sans parler de l'image dégradante qu'ils donnent. Il en va de même pour les dépôts sauvages qui encombrant les trottoirs et peuvent présenter des risques d'accident. Les agents communaux œuvrent quotidiennement pour la propreté de notre village mais chacun doit respecter les règles et horaires de collecte des déchets ou pour les déchets volumineux, aller à la déchèterie.

Un arrêté municipal

L'arrêté municipal portant sur la propreté et la tranquillité de la commune de CROUY SUR OURCQ, traite notamment de l'entretien des trottoirs, l'entretien des plantations, la neige et le verglas, la divagation des chiens et la lutte contre les déjections canines, les chantiers et travaux (arrêté no 101 du 23 décembre 2020). Les propriétaires de chiens qui laisseront ceux-ci déposer leurs déjections sur les trottoirs ou toute autre partie de la voie publique réservée à la circulation des piétons, le mobilier urbain, les jardinières et les façades d'immeubles ou les murs de clôture, s'exposeront à une contravention de 68 euros. Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) dispose dans son article 99-2 alinéa 1 qu'« Il est interdit d'effectuer des dépôts de quelque nature que ce soit, sauf autorisation spéciale, sur toute partie de la voie publique, d'y pousser ou projeter les ordures ou résidus de toutes nature ». Cette infraction, si elle est constituée, est sanctionnée par une contravention de 3e classe (68 euros).

La recette du moment*Joues de bœuf à la bière***Ingrédients pour 5 à 6 personnes**

- 3 joues de bœuf
(ou à défaut 1kg de paleron)
- 4 à 5 oignons
- 100g de lardons fumés
(ou allumettes fumées)
- 1 ½ c à soupe de farine
- 2 c à soupe de vergeoise
(sucre brun de betteraves)
- 50 à 75 cl de bière ambrée
(de Meaux ou de Brie)
- 20 cl d'eau
- 3 carottes
- Thym, Laurier, Sel, Poivre

ÉTAPE 1 :

- * Couper les joues de bœuf en gros morceaux
- * Couper les oignons en lamelles, et les carottes en rondelles

ÉTAPE 2 :

- * Faire fondre un peu de beurre et d'huile (moitié/moitié) dans une cocotte, puis faire dorer la viande.
- * Incorporer les lardons et les oignons jusqu'à ce qu'ils fondent
- * Saupoudrer de farine le tout, bien mélanger, ajouter la vergeoise, puis la bière et enfin l'eau.
- * Incorporer les carottes
- * Ajouter le thym, le laurier, saler, poivrer.

ÉTAPE 3 :

- * Laisser mijoter à feu très doux, couvert, pendant 2h à 3h, en remuant de temps en temps

En accompagnement, nous vous suggérons :

- Pommes de terres vapeur persillées
- Endives braisées
- Purée de pomme de terre (ou de carottes, de céleri, de haricots de Soissons)

Cette recette s'élabore également avec des joues de porcs (plus petites), en remplaçant la bière ambrée par de la bière blonde, et la vergeoise par 2 cuillères à soupe de miel de pays. La cuisson dure 1h30.

Histoires drôles

David a invité sa mère à dîner. Pendant le repas, celle-ci ne peut s'empêcher de remarquer que Julie, la colocataire de son fils, est sacrément mignonne.

Pendant la soirée, alors qu'elle observe la façon dont David et Julie se comportent l'un envers l'autre, elle se demande s'il n'y a pas entre eux un peu plus que le simple partage d'un loyer.

David, devinant les pensées de sa mère, lui dit :

- Maman, je sais ce que tu es en train de penser mais je t'assure que Julie et moi ne faisons que partager un appartement, c'est tout.

Environ une semaine plus tard, Julie dit à David :

- Dis-donc, depuis que ta mère est venue dîner, je ne trouve plus la louche en argent.
Crois-tu possible qu'elle l'ait prise ?

- Quand même, ça m'étonnerait que Maman soit devenue pickpocket ! Mais bon, je vais lui écrire un mail pour en avoir le cœur net.

Il s'assied devant son ordi et écrit :

- Ma chère Maman, je ne dis pas que tu as embarqué notre louche en argent, et je ne dis pas non plus que tu n'as pas pris la louche, mais il n'en reste pas moins vrai que cette louche a disparu depuis que tu es venue dîner.

Bisous, David.

Et le lendemain, David reçoit la réponse de sa mère :

- Mon cher David, je ne dis pas que tu couches avec Julie, et je ne dis pas non plus que tu ne couches pas avec Julie. Mais il n'en reste pas moins vrai que si Julie dormait dans son lit, elle aurait trouvé la louche depuis longtemps.

Bisous, Maman.

Dans une petite ville de province, un voyageur sort de la gare et prend un taxi.
Le chauffeur démarre et brûle tranquillement le premier feu rouge.

- Vous venez de passer au rouge... fait remarquer le client.

- Je sais ! Ne vous inquiétez pas, mon beau-frère le fait tout le temps !

Au deuxième feu, il a déjà pris de la vitesse et passe à nouveau au rouge.

- Oh ! sursaute le passager. Vous en avez encore brûlé un !

- Et alors ? Je vous dis que mon beau-frère le fait sans arrêt, il n'a jamais eu de problème...

Au troisième feu, le taxi, lancé à fond, passe au rouge sans même ralentir.

- Mais vous êtes fou ! crie le client. Vous allez nous tuer !

- Mais non, rassurez-vous ! Je vous ai déjà dit que mon beau-frère le fait tout le temps, et il est en parfaite santé...

Le quatrième feu est vert. Alors le chauffeur freine et s'arrête.

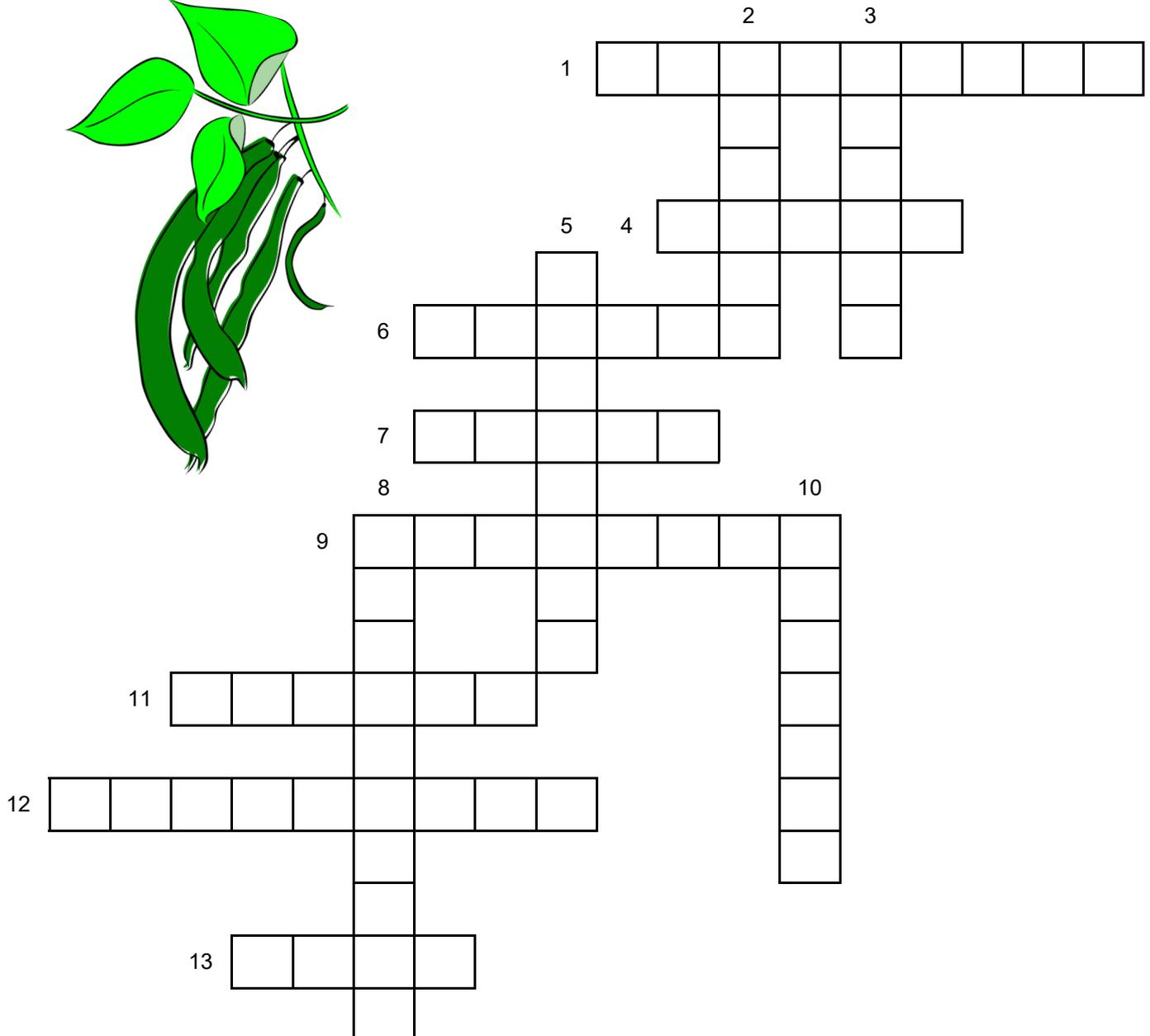
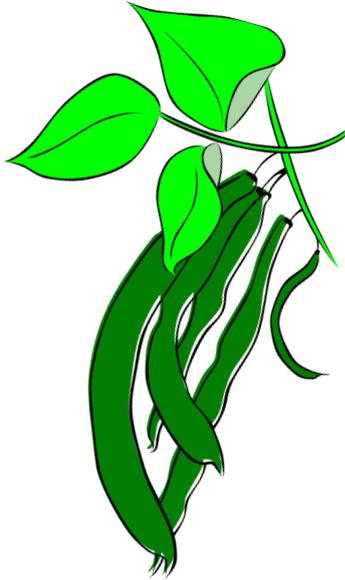
- Qu'est-ce qui vous prend ? dit le passager.

Vous venez de griller trois feux rouges, et quand celui-là est au vert, vous vous arrêtez ?

- Oh que oui ! Je me méfie ! Des fois qu'on croise mon beau-frère...

Mots croisés

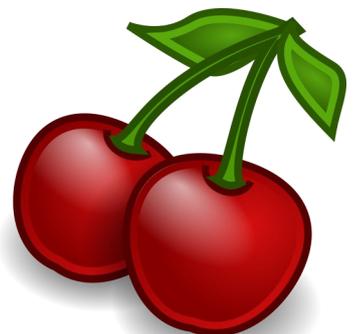
Des expressions françaises avec des fruits et légumes :

**HORIZONTAL :**

1. Avoir un cœur d'...
4. Ne plus avoir un ...
6. Ramener sa ...
7. Prendre quelqu'un pour une ...
9. Les ... sont cuites
11. Être haut comme trois ...
12. Recevoir une ...
13. Se prendre le ...

VERTICAL :

2. Rouge comme une ...
3. La ... sur le gâteau
5. La fin des ...
8. Appuyer sur le ...
10. Raconter des ...



Infos pratiques

La Mairie :

Horaires d'ouverture

Le lundi, le mardi et le mercredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le jeudi : de 9h à 12h

Le vendredi : de 13h30 à 18h30

Les samedis 23 janvier et 13 et 27 février : de 9h à 12h

Contacts : Téléphone : 01 64 35 61 38

Mail : accueil@crouy-sur-ourcq.fr

Site web : www.crouy-sur-ourcq.fr

Facebook : [MairieCrouy-sur-Ourcq](https://www.facebook.com/MairieCrouy-sur-Ourcq)

En cas d'urgence, nous vous rappelons que vous pouvez joindre le policier municipal :

Tél. bureau : 01 64 35 22 43 ou tél. mobile : 06 03 22 22 45

A chaque parution, les infos pratiques de l'un de vos commerçants :

Votre salon de coiffure « Le Salon » vous accueille :

Du mardi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Le samedi : de 9h00 à 17h00

Téléphone : 01.64.35.68.29

Solution mots croisés :

1. ARTICHAUD / 2. TOMATE / 3. CERISE / 4. RADIS / 5. HARICOTS / 6. FRAISE / 7. POIRE /
8. CHAMPIGNON / 9. CAROTTES / 10. SALADES / 11. POMMES / 12. CHATAIGNE / 13. CHOU

✂ - - - - -

COUPON « LA PAROLE EST À VOUS » À DEPOSER EN MAIRIE

Nom :

Prénom :

N° de tel :

Adresse :

Intéressé(e) par la Formation premiers secours PSC1 : oui non

Demande ou suggestion :